



## La doctrine de l'Écriture

# 2. Positions réformées classiques

1. Jean Calvin
2. La Confession de foi de La Rochelle
3. La Confession de foi des Pays-Bas
4. La Confession de foi écossaise
5. La Seconde Confession de foi helvétique
6. La Confession de foi de Westminster

### 1. Jean Calvin<sup>1</sup>

1. « Connaissance de Dieu dévoilée dans l'Écriture. L'Écriture est source de notre connaissance de Dieu. La lumière qui se montre à tous les regards au ciel et sur la terre est plus que suffisante pour ôter toute excuse à l'ingratitude des hommes, et de fait, en manifestant ainsi sa majesté à tous sans exception, Dieu a voulu révéler la culpabilité de tous. Il est donc bon et nécessaire qu'un autre moyen, plus efficace, nous conduise jusqu'à lui. Dieu y a pourvu en nous donnant la lumière de sa parole pour nous permettre de trouver le salut en lui, bien que le don de sa grâce soit un privilège réservé à ceux qu'il a voulu attacher à lui par un lien plus étroit et plus familier. [...] Les gens dont la vieillesse, ou quelque infirmité, a affaibli les yeux, si on leur présente un beau livre aux caractères très lisibles, peuvent à grand-peine lire deux mots de suite; ainsi l'Écriture, rassemblant les notions confuses de Dieu qui sont éparses dans notre esprit, dissipe l'obscurité et nous fait voir clairement le vrai Dieu. Par cette faveur singulière, Dieu, pour instruire son Église, ne se contente pas d'utiliser les maîtres muets dont nous avons parlé, ses ouvrages, présents devant nos yeux. Il daigne ouvrir sa bouche sacrée pour affirmer non seulement que nous devons adorer un Dieu, mais encore qu'il est ce Dieu; non seulement pour apprendre à ses élus à lever leurs yeux vers lui, mais pour se révéler lui-même à leurs regards. Par l'Écriture, nous distinguons sans erreur possible le vrai Dieu, Créateur du monde, de la foule des idoles que le monde s'est forgée... L'Écriture nous montre Dieu à l'œuvre dans sa création et nous dit tout ce que nous avons à savoir de lui. Plus besoin de nous agiter en quête d'un Dieu incertain. »

2. « Que Dieu soit révélé directement aux hommes par des visions et des oracles, ou qu'il ait transmis sa vérité aux générations successives par le ministère d'hommes choisis par lui, il a dans les deux cas gravé dans leurs cœurs l'absolue certitude que ce qui leur était révélé, ou prêché, venait du vrai Dieu. [...] Finalement, afin d'assurer de façon constante la transmission et la propagation de la vérité, il a voulu que les révélations qu'il avait remises en dépôt aux patriarches soient enregistrées sous forme écrite. Ainsi a été publiée sa loi, à laquelle il a ensuite ajouté les prophètes, qui expliquent

---

<sup>1</sup> *Institution de la religion chrétienne*, livre I.6.1-4.

la loi. [...] On doit donc considérer comme un principe certain [...] que nul ne peut avoir la moindre idée de la saine doctrine s'il ne s'est pas mis à l'école de l'Écriture... »

3. « ... Dieu, prévoyant l'inefficacité de sa révélation dans la merveilleuse structure du monde, a donné le secours de sa parole à ceux qu'il a voulu instruire avec profit. C'est le chemin que nous devons suivre si nous désirons sincèrement le reconnaître. Il nous fait suivre sa Parole, où Dieu nous est montré et peint sur le vif dans ses œuvres. [...] Si nous nous en écartons, nous aurons beau courir vite, étant hors du chemin nous ne parviendrons jamais au but que nous recherchons. Il est certain que l'éclat de la gloire de Dieu, dont saint Paul dit qu'il est inaccessible (1 Tm 6.16), sera pour nous un labyrinthe où nous nous égarons si nous ne tenons pas le fil conducteur de la Parole... »

4. « C'est pourquoi le psalmiste, après avoir dit que les cieux racontent la gloire de Dieu, que l'étendue manifeste l'œuvre de ses mains et que la succession immuable des jours et des nuits proclame sa majesté (Ps 19.2-3), parle bientôt après de la Parole (v. 8-9). »

## 2. La Confession de foi de La Rochelle

3. « Toute l'Écriture sainte est contenue dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament dont voici le détail [suit la liste des 66 livres]. »

4. « Nous reconnaissons que ces livres sont canoniques et la règle très certaine de notre foi, non pas tant par le commun accord et le consentement de l'Église, que par le témoignage et la persuasion intérieure du Saint-Esprit, qui nous les fait distinguer des autres livres ecclésiastiques sur lesquels, bien qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de foi. »

5. « Nous croyons que la Parole qui est contenue dans ces livres a Dieu pour origine, et qu'elle détient son autorité de Dieu seul et non des hommes. Cette Parole est la règle de toute vérité et contient tout ce qui est nécessaire au service de Dieu et à notre salut. Il n'est donc pas permis aux hommes, ni même aux anges, d'y rien ajouter, retrancher ou changer. Il en découle que ni l'ancienneté, ni les coutumes, ni le grand nombre, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni les lois, ni les décrets, ni les conciles, ni les visions, ni les miracles ne peuvent être opposés à cette Écriture sainte, mais qu'au contraire toutes choses doivent être examinées, réglées et réformées d'après elle. »

## 3. La Confession de foi des Pays-Bas

3. « Nous confessons que cette Parole de Dieu n'a pas été envoyée ni apportée par une volonté humaine; mais que les saints hommes de Dieu ont parlé étant poussés du Saint-Esprit, ainsi que le dit saint Pierre; et, à cause du soin particulier que notre Dieu a de nous et de notre salut, il a commandé à ses serviteurs les prophètes et apôtres de rédiger ces oracles par écrit, lui-même ayant de son doigt écrit les deux tables de la loi. Pour cette raison, nous appelons ces écrits Écritures saintes et divines. »

4. [L'article 4 donne la liste des 66 livres de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament.]

5. « Nous recevons ces livres-là seulement pour saints et canoniques, pour régler, fonder et établir notre foi; et sans douter nous croyons toutes les choses qui y sont contenues, non principalement parce que l'Église les reçoit et les approuve comme tels; mais parce que le Saint-Esprit rend témoignage en notre cœur qu'ils sont de Dieu, et c'est une évidence même pour les aveugles qui peuvent apercevoir que les choses qui y sont prédites sont vraiment accomplies. »
6. « Nous distinguons ces saints livres des livres apocryphes : que sont les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livres d'Esdras, le livre de Tobie, Judith, Sagesse, Ecclésiastique, Baruch, ce qui a été ajouté à l'histoire d'Esther, le Cantique des trois enfants en la fournaise, l'histoire de Susanne, l'histoire de Bel et du Dragon, la prière de Manassé et les deux livres de Maccabée. L'Église peut bien lire ces écrits et en prendre instruction dans la mesure où ils sont en accord avec les livres canoniques; mais ils n'ont point de force ni de vertu, de sorte qu'on ne peut en aucun cas fonder un point concernant la foi ou la religion chrétienne, au risque d'amoinrir l'autorité des autres saints livres. »
7. « Nous croyons que cette Écriture sainte contient parfaitement la volonté divine, et que tout ce que l'homme doit croire pour être sauvé y est suffisamment enseigné. Car puisque toute la manière du service que Dieu requiert de nous y est longuement décrite, les hommes, fussent-ils apôtres, ne doivent enseigner autrement, que ce qui nous a été déjà enseigné par les saintes Écritures, fût-il un ange du ciel, ainsi que le dit saint Paul. Car puisqu'il est défendu d'ajouter et de retrancher à la Parole de Dieu, cela prouve que la doctrine est parfaite et complète en toutes sortes. Aussi il ne faut pas comparer les écrits des hommes, quelque saints qu'ils aient été, aux écrits divins, ni la coutume, ni le grand nombre, ni l'ancienneté, ni la succession des temps, ni des personnes, ni les conciles, ni les décrets, ni les arrêts à la vérité de Dieu (car la vérité est au-dessus de tout); tous les hommes sont menteurs et plus vains que la vanité même. Aussi nous rejetons de tout notre cœur tout ce qui ne s'accorde pas à cette règle infaillible, comme les apôtres nous l'enseignent en disant : "Éprouvez les esprits s'ils sont de Dieu" et "Si quelqu'un vient à vous et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez point en votre maison". »

#### **4. La Confession de foi écossaise**

19. « De même que nous croyons et confessons que l'Écriture de Dieu est suffisante pour instruire l'homme de Dieu et le perfectionner, ainsi croyons-nous et confessons-nous que son autorité relève de Dieu lui-même, et ne dépend ni des hommes ni des anges. Nous affirmons donc que ceux qui n'accordent à l'Écriture d'autre autorité que celle que lui concède l'Église sont des blasphémateurs contre Dieu et ruinent la vraie Église. Cette dernière a toujours prêté l'oreille et obéi à la voix de son époux et berger et n'a jamais eu la prétention de l'asservir. »

#### **5. La Seconde Confession de foi helvétique**

1. « Nous croyons et confessons que les Écritures canoniques des saints prophètes et apôtres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont la vraie Parole de Dieu, et qu'elles ont suffisante autorité d'elles-mêmes, et non point des hommes. Car Dieu a parlé lui-même aux Pères, Prophètes et Apôtres, et parle encore à nous aujourd'hui par les Saintes Écritures. Et l'Église universelle du Christ voit

pleinement compris en cette Sainte Écriture tout ce qui appartient tant à ce qu'il nous faut croire pour être sauvé, qu'à conduire notre vie pour la rendre plaisante à Dieu. Voilà pourquoi Dieu a expressément défendu d'y ajouter ni d'en diminuer quelque chose. Et pourtant nous croyons qu'on doit chercher et puiser en ces Écritures tant la vraie sagesse et piété, que la vraie réformation et gouvernement des Églises, avec l'enseignement de tous les devoirs d'un chrétien : et semblablement l'approbation de tous les points et articles qu'il faut tenir, avec la réfutation de toutes les erreurs, et mêmes les admonitions, selon le dire de l'apôtre, que toute l'Écriture étant divinement inspirée, est utile pour doctrine, pour répréhension, etc. Et derechef : Je t'écris ces choses, dit le même apôtre à Timothée, afin que tu saches comme il faut converser en la maison de Dieu, etc. Et aux Thessaloniens, il dit : Quand vous avez reçu de nous la parole de la prédication de Dieu, vous l'avez reçue, non point comme parole d'hommes, mais (ainsi qu'elle est véritablement) comme parole de Dieu, etc. Car le Seigneur même a dit en l'Évangile : Ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous. Celui donc qui vous écoute m'écoute; et qui vous méprise me méprise. »

« Pourquoi quand aujourd'hui cette Parole de Dieu est annoncée en l'Église, par prédicateurs légitimement appelés, nous croyons que c'est la vraie Parole de Dieu qu'ils annoncent, et que les fidèles reçoivent; et qu'il ne faut point forger, ni attendre du ciel autre parole de Dieu. Nous disons aussi qu'il faut regarder cette parole qui nous est annoncée, et non point le ministre qui l'annonce : lequel étant pécheur et méchant il ne s'en suit pas toutefois que la Parole de Dieu ne demeure vraie et bonne. Nous n'étions point aussi que la prédication externe doive sembler inutile, d'autant que l'enseignement de la vraie religion dépend de l'illumination intérieure du Saint-Esprit, parce qu'il est écrit : Nul n'enseignera son prochain, car tous me connaîtront. Et celui qui arrose et qui plante n'est rien, mais Dieu qui donne l'accroissement. Car bien que nul ne vienne à Christ, s'il n'est attiré du Père céleste, et illuminé intérieurement par le Saint-Esprit : nous savons toutefois que Dieu veut totalement que sa Parole soit extérieurement et avec vive voix prêchée. Il est bien vrai, ainsi qu'il est écrit au livre des Actes, que Dieu peut enseigner Corneille, ou par son Saint-Esprit, ou par le ministre d'un Ange, sans y employer saint Pierre : mais il le renvoie néanmoins à Pierre, duquel l'Ange parlant, lui dit : celui-ci te dira ce qu'il te faut faire. Car celui qui nous illumine au-dedans, en nous donnant son Saint-Esprit, a semblablement commandé à ses disciples d'aller par le monde universel, et prêcher l'Évangile à toute créature. Pour cette cause Paul a prêché en la ville de Philippe la Parole extérieure à Lydie marchande de pourpre, et le Seigneur a ouvert intérieurement le cœur de cette femme. Le même saint Paul, montrant de degré en degré les moyens de notre salut, a conclu que la foi est de l'ouïe et l'ouïe de la Parole de Dieu. Nous confessons cependant que Dieu peut illuminer les hommes voire sans aucun ministre externe, qui et quand il lui plaît, ce qui gît en sa puissance. Mais nous parlons du moyen et façon qu'il tient ordinairement à enseigner les hommes, et du commandement et exemple qui nous est donné de Dieu. Nous avons donc en exécration toutes les hérésies d'Artemon, des manichéens, valentiniens, de Cerdon, et des marcionites, qui ont nié que les Écritures soient procédées du Saint-Esprit, et en ont rejeté une partie d'elle, et falsifié et corrompu les autres. Cependant, nous ne dissimulons point qu'aucuns livres du vieux Testament ont été appelés apocryphes par aucuns des anciens, et par d'autres ecclésiastiques parce qu'ils voulaient qu'on les lût aux Églises, sans qu'on puisse par eux confirmer et établir l'autorité de la foi. Comme saint Augustin

récite au dixième livre de la Cité de Dieu, chapitre 38, que dans les livres des Rois il est fait mention des livres et noms d'aucuns prophètes : mais il ajoute qu'ils ne sont point compris au canon, et que les livres que nous avons suffisent pour la piété. »

## **6. La Confession de foi de Westminster**

I,1. « Bien que la lumière naturelle, les œuvres créées et la providence témoignent de la bonté, de la sagesse et de la puissance de Dieu jusqu'à rendre les hommes inexcusables, elles ne suffisent pas cependant à donner cette connaissance de Dieu et de sa volonté qui est nécessaire au salut. C'est pourquoi, à plusieurs reprises et de différentes manières, il a plu au Seigneur de se révéler lui-même et de proclamer sa volonté à son Église. Ensuite, pour que la vérité soit mieux gardée et propagée et que l'Église soit plus sûrement affermie et encouragée en face de la corruption de la chair et de la malice de Satan et du monde, il a plu au Seigneur qu'elle soit toute mise par écrit, d'où le caractère indispensable de l'Écriture. Maintenant, Dieu a cessé de manifester sa volonté, de cette manière, à son peuple. »

2. « L'Écriture sainte, ou Parole écrite de Dieu, comprend tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, à savoir... [suit la liste connue]. Ces livres ont tous été inspirés par Dieu pour être la règle de la foi et de la vie. »

3. « Les livres généralement appelés "apocryphes", n'étant pas d'inspiration divine, ne font pas partie du canon de l'Écriture, et, par suite, n'ont pas autorité dans l'Église de Dieu et ne doivent pas être considérés ou utilisés différemment que les autres écrits humains. »

4. « L'autorité de l'Écriture sainte qui doit être crue et obéie dépend, non pas du témoignage d'un homme ou d'une Église, mais entièrement de Dieu, son Auteur (qui est la vérité même); elle doit donc être reçue parce qu'elle est la Parole de Dieu. »

5. « Nous pouvons être amenés et incités par le témoignage de l'Église à accorder à l'Écriture sainte une considération profonde et pleine de respect. De plus, la nature divine du contenu, la portée pratique de la doctrine, la majesté du style, la cohérence de toutes les parties, l'objectif de l'ensemble (qui est de donner à Dieu toute gloire), la pleine révélation de l'unique chemin conduisant au salut, de nombreuses autres qualités incomparables, bref sa perfection pleine et entière, sont autant d'éléments par lesquels la Parole de Dieu s'authentifie elle-même. Néanmoins, notre conviction et notre certitude quant à l'infailible vérité et à la divine autorité du texte ne proviennent que de l'œuvre intérieure du Saint-Esprit portant témoignage, par et avec la Parole, dans nos cœurs. »

6. « Tout le conseil de Dieu, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la gloire du Seigneur ainsi qu'au salut, à la foi et à la vie de l'homme, est expressément consigné dans l'Écriture ou doit en être déduit comme une bonne et nécessaire conséquence; rien, en aucun temps, ne peut y être ajouté, soit par de nouvelles révélations de l'Esprit, soit par les traditions humaines. Néanmoins, nous reconnaissons que l'illumination intérieure de l'Esprit de Dieu est nécessaire pour une compréhension à salut de ce qui est révélé dans la Parole. Certains aspects du culte dû à Dieu, et du gouvernement de l'Église, communs à toutes activités et sociétés humaines, doivent être arrangés selon la lumière naturelle et la

sagesse chrétienne, dans le respect des règles générales de la Parole qui doivent toujours être observées. »

7. « Tout dans l'Écriture n'est pas également évident, ni également clair pour tous. Cependant, ce qu'il faut nécessairement connaître, croire et observer en vue du salut est si clairement exposé et révélé dans tel ou tel autre passage de l'Écriture que l'ignorant, et pas seulement l'homme cultivé, peut, sans difficulté, en acquérir une compréhension suffisante. »

8. « L'Ancien Testament en hébreu (langue maternelle de l'ancien peuple de Dieu) et le Nouveau Testament en grec (langue la plus répandue parmi les nations à l'époque de sa rédaction), directement inspirés par Dieu et gardés purs, au long des siècles, par sa providence et ses soins particuliers, sont authentiques. Aussi, dans tous les débats religieux, l'Église doit-elle, en fin de compte, s'y référer. Mais les langues originales ne sont pas connues par l'ensemble du peuple de Dieu qui a droit aux Écritures, qui s'intéresse à elles et a reçu l'ordre de les lire et de les sonder dans la crainte de Dieu. Ces Écritures doivent donc être traduites dans la langue couramment utilisée dans chaque nation où elles pénètrent. Ainsi, la Parole de Dieu étant largement répandue chez tous, tous pourront rendre au Seigneur le culte qui lui est agréable, et, par la patience et l'assurance que donnent les Écritures, ils posséderont l'espérance. »

9. « L'Écriture elle-même est la règle infaillible de son interprétation. C'est pourquoi, lorsque se pose une question au sujet du sens véritable et complet d'un texte quelconque de l'Écriture (qui n'est pas incohérente, mais une), la réponse doit être cherchée et trouvée à l'aide d'autres textes plus clairs. »

10. « Le Juge suprême par qui tous débats religieux doivent être réglés, par qui toutes décisions des Conciles, toutes opinions des Pères, toutes doctrines humaines et toutes manières de voir particulières doivent être examinées, et à la décision duquel nous devons nous remettre, c'est le Saint-Esprit parlant par l'Écriture; et nul autre. »

---

**Aaron Kayayan**, pasteur

*Révélation et connaissance du salut*. Deuxième fascicule. *La doctrine de l'Écriture*. Foi et Vie Réformées, 1998.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2017. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))